



Je demande de l'aide ou un conseil juridique

Par faycal, le 27/11/2008 à 19:57

Bonjour,

Voilà j'ai contracté mariage avec une fille algérienne sous le droit algérien, au départ on habitait avec mes parents avec toutes les commodités, mais ma femme ne voulant pas cohabiter avec mes parents m'a forcé à louer un appartement à 8000da/mois alors que je ne perçois que 12000da/mois ça a duré environ 2 années entre temps naissait ma petite fille et avec les frais supplémentaires je n'arrivais pas à joindre les deux bouts. Alors j'ai contracté des dettes que je ne pouvais plus remboursés, je travaillais en intermittences jour/nuit alors que ma femme me trompait certain mais je n'arrivais pas a prouver quoi que se soit. Le propriétaire de l'appartement m'a plusieurs fois prié de libérer les lieux faute de paiement et ma femme n'arrêtait pas à me créer des problèmes avec les voisins je l'ai plusieurs fois emmenée chez ses parents mais ces derniers ne voulaient plus d'elle, me l'a ramènent le lendemain je ne savais plus quoi faire et j'ai frôlé plusieurs fois le suicide. Alors que pour la nième fois le propriétaire m'a sommé de quitter les lieux, j'ai emmené ma femme et ma fille et tous ce que je possède chez ses parents pour aller travaillait au sud du pays via Alger ou il y a ttes les directions de ttes les sociétés car je voulait améliorer ma situation familiale .d'Alger j'ai écrit a mon beau père une lettre dans laquelle je l'ai prié de prendre soin de ma femme et de ma fille mais malheureusement j'ai craqué, j'ai lâché en souvenirs de ce qui s'est passé et j'ai tapé une crise de nerf majeure qui m' a couté 30 jours d'incapacité de travail. Mais vu mon état de santé critique mon médecin ne s'est pas contenté de l'incapacité de travail et m'a orienté vers un hôpital psychiatrique ou les spécialistes ont décidés mon internement dans ce dit hôpital pour dépression majeure avec un traitement d'attaque forcé. Entre temps ma femme ne s'en ai guère souciée de mon état de santé et elle ne m'a même pas aidé ou assistée elle est même revenu vers le domicile conjugal pour signer un nouveau contrat de location avec le propriétaire du logement sans mon consentement et a même entamée une procédure d'abandon de domicile conjugal. Maintenant je demande a toute âme charitable de m'aider ou de me conseiller juridiquement parlant parce que je m'y connait pas et je ne sais pas quoi faire. (C'est un ami qui m'a écrit cette lettre car c'est lui qui est en train de verser chaque mois la pension alimentaire de ma fille et il connait très bien tout le problème. car moi je suis toujours interné mais je vais sortir bientôt avec un traitement externe provisoire de six mois et je ne sais quoi faire). merci merci merci. sos sos sos aidez moi svp.

(NB. JE PEU FOURNIR TOUTE PIECE ADMINISTRATIVE PROUVANT CE QUE J'AI DIT)

Par faycal, le 29/11/2008 à 14:26

MERCI 1000FOIS POUR CE SOUTIEN MORAL JE NE PEUT OUBLIER MERCI ENCORE.